

Condition d'obtention du diplôme : Service communautaire

Les élèves qui ont commencé leurs études secondaires pendant ou après l'année scolaire 1999-2000 doivent effectuer un minimum de 40 heures* de service communautaire pour obtenir leur diplôme d'études secondaires (DESO), selon le document du Ministère de l'éducation intitulé *Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires : Service communautaire dans les écoles de langue française* (Politique/Programmes Note n° 124B, www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/124b.html).

***Note :** *Pour les élèves qui s'inscrivent à titre d'« élèves adultes », (élèves qui ont au moins 18 ans ET qui n'ont pas fréquenté l'école secondaire pendant au moins un an) et les élèves qui mettent fin à un programme d'enseignement à domicile, et ceux qui proviennent d'une école privée non inspectée ou d'une école à l'extérieur de l'Ontario, la directrice ou le directeur déterminera le nombre d'heures que l'élève doit compléter.*

L'objectif de cette exigence est de sensibiliser l'élève à ses responsabilités civiques et de l'aider à comprendre le rôle qu'il ou elle peut jouer pour soutenir sa communauté.

Ce document fournit des renseignements sur le service communautaire, une des conditions d'obtention du diplôme. Ces renseignements seront utiles pour les élèves et les parents, ainsi que pour les personnes et organismes auxquels l'élève demande de parrainer une activité particulière de service communautaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter ILC à l'adresse électronique ci-dessus.

Rôles et responsabilités :

Le directeur ou la directrice d'ILC :

- n'approuvera AUCUNE activité qui figure sur la liste des activités inadmissibles fournie par le Ministère de l'éducation;
- examinera les activités planifiées et complétées par l'élève;
- déterminera, une fois que l'élève aura complété ses 40 heures et soumis toute documentation à ILC, si l'élève a satisfait à l'exigence du service communautaire;
- indiquera que l'élève s'est acquitté des activités de service communautaire dans le Relevé de notes de l'Ontario, si l'élève a en effet satisfait à l'exigence.

L'élève :

- déterminera, par le biais d'ILC, le nombre d'heures requis pour satisfaire à l'exigence du service communautaire;
- choisira, de concert avec ses parents/tuteurs, une ou plusieurs activités qui assureront sa sécurité et son bien-être. **La sécurité de l'élève est primordiale.** Le choix devra prendre en compte l'âge et la compétence de l'élève; le lieu et l'environnement de l'activité proposée; et la préparation, la formation, et le matériel requis.
- choisira une activité qui figure sur la liste des activités **admissibles**, ou une activité qui ne figure pas sur cette liste (**à condition qu'elle ne figure pas sur la liste des activités inadmissibles**). Si l'activité ne figure pas sur la liste des activités admissibles, l'élève indiquera « Non » dans la colonne « Sur la liste des activités admissibles? » et devra faire approuver l'activité par écrit par la directrice ou le directeur avant de la commencer;

- fournira des renseignements sur l'activité ou les activités planifiées en remplissant les six premières colonnes du formulaire *Service communautaire : Avis et relevé des activités* et soumettra le formulaire à ILC avant de commencer une activité. Ce formulaire devra être signé par l'élève et le parent/le tuteur ou la tutrice de l'élève si l'élève a moins de 18 ans;
- suivra le nombre d'heures complétées en remplissant les trois dernières colonnes du formulaire *Service communautaire : Avis et relevé des activités* lorsqu'une activité a été complétée. La personne ou l'organisme parrainant l'activité vérifiera la date d'achèvement et le nombre d'heures, et signera le formulaire.
- soumettra le formulaire *Service communautaire : Avis et relevé des activités* à ILC après avoir terminé les 40 heures de service communautaire. Ce formulaire devra être signé par l'élève et le parent/le tuteur ou la tutrice de l'élève si l'élève a moins de 18 ans.

Les parents :

- aideront leur enfant à choisir les activités de service communautaire;
- signeront le formulaire *Service communautaire : Avis et relevé des activités* si l'élève a moins de 18 ans;
- **assureront l'accomplissement des 40 heures de service communautaire ainsi que la sécurité de leur enfant.**

Les personnes/organismes parrainant l'activité de service communautaire :

- assureront la formation ou la préparation requise pour une activité et fourniront le matériel nécessaire;
- assureront que l'élève peut effectuer son service communautaire dans un milieu sécuritaire;
- vérifieront la « Date d'achèvement » et le « Nombre d'heures complétées » sur le formulaire *Service communautaire : Avis et relevé des activités*, et signeront le formulaire

NOTE : *Il est primordial que les élèves fassent leur service communautaire dans un milieu sécuritaire. L'assurance responsabilité d'ILC protégera les élèves et les parrains dans le cas d'actions en responsabilité civile résultant des activités de l'élève dans le cadre du programme de service communautaire. L'assurance d'ILC ne protège pas les parrains dans le cas de poursuites résultant de leur négligence ou d'une blessure survenue en milieu de travail. ILC n'assume aucune responsabilité en delà des 40 heures.*

Directives : Activités de service communautaire

Noter ces points clés :

- À partir de juillet 2011, un ou une élève peut commencer à satisfaire à l'exigence du service communautaire durant l'été précédant la 9^e année.
- Les activités de service communautaire **ne peuvent pas faire partie d'un cours à crédit ou être rémunérées.**
- Pour être admissible comme service communautaire, le travail bénévole devra contribuer à soutenir et à renforcer la communauté. Le travail bénévole qui a lieu dans un contexte commercial et le travail non rémunéré au sein d'une entreprise ne sont pas admissibles en tant que services communautaires.

Activités admissibles :

La liste suivante donne des exemples d'activités que l'élève pourrait choisir :

- **Levée de fonds** – y compris l'organisation d'événements pouvant bénéficier la communauté, comme des marchetons, des jeux avec des gens célèbres, des soirées de gala et des bazars.
- **Sports/Récréation** – y compris l'entraînement et l'organisation de tournois, d'événements sportifs, de rencontres d'athlétisme et de jeux d'été.
- **Événements communautaires** – y compris l'organisation de carnivals d'hiver, de défilés et de foires d'été.
- **Projets communautaires** – y compris la participation aux collectes et aux banques alimentaires organisées; ou aux services de support pour des groupes communautaires.
- **Projets environnementaux** – y compris la participation au nettoyage du quartier, à la plantation de fleurs et d'arbres, au recyclage et aux projets généraux d'embellissement.
- **Travail bénévole avec des personnes âgées** – y compris l'aide à une résidence de personnes âgées (par exemple, en servant des goûters, en aidant avec les activités ou en participant aux programmes de visites et de lecture).
- **Travail de comité** – y compris la participation à un conseil consultatif, à une association de quartier ou à une association régionale.
- **Activités religieuses** – y compris l'assistance bénévole aux événements spéciaux ou aux services dans une communauté religieuse ou un lieu de culte.
- **Programmes jeunesse** – y compris l'assistance bénévole aux programmes comme les Scouts et les Guides, aux activités de centres récréatifs, aux programmes de petits-déjeuners, aux programmes des vacances du mois de mars, à la formation de leaders, et aux activités et aux camps d'été.
- **Travail de bureau** – y compris l'accueil, le travail d'ordinateur, et le courrier pour des individus ou des groupes dont le travail aide la communauté.
- **Travail avec des animaux** – y compris l'aide bénévole liée au soin des animaux, ou l'assistance bénévole à un zoo local ou à une ferme pédagogique.
- **Arts et culture** – y compris l'aide bénévole à une galerie, à une production ou à un programme d'arts de la scène, ou à un programme de bibliothèque communautaire.
- **Activités de services aux individus** – y compris toute activité bénévole qui offre assistance aux individus ayant besoin d'aide avec les courses, le tutorat, le déneigement léger (sans l'utilisation de souffleuse), le ménage, la rédaction ou la transcription de lettres; ou qui implique des visites à l'hôpital, de l'aide avec des soins continus ou avec la lecture.

Activités inadmissibles :

Le Ministère de l'éducation a dressé une liste des activités qui ne peuvent tenir lieu d'activités de service communautaire. Une activité est inadmissible dans les cas suivants :

- l'activité est requise par l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel l'élève est inscrit ou inscrite (p. ex., éducation coopérative, observation au poste de travail, expérience de travail);
- l'activité a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire (l'activité prévue pendant les pauses ou les périodes libres est cependant autorisée puisqu'elle n'aura pas lieu pendant les heures réservées à l'enseignement);
- l'activité a lieu dans une société minière ou forestière, et l'élève est âgé de moins de 16 ans;
- l'activité a lieu dans une usine et l'élève est âgé de moins de 15 ans;
- l'activité se déroule dans un lieu de travail autre qu'une usine et l'élève est âgé de moins de 14 ans et n'est pas accompagné par un ou une adulte;
- l'activité serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail;
- l'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- l'activité exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale;
- l'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- l'activité exige de posséder les connaissances de travailleurs et de travailleuses dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- l'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou d'autres objets précieux;
- l'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, c'est-à-dire les travaux du ménage, ou est reliée à ses loisirs;
- l'activité est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (p. ex., programmes de service communautaire pour les jeunes délinquants, programmes de probation).

En plus des activités ci-dessus, ILC a déterminé qu'une activité est inadmissible dans le cas suivant :

- l'activité implique la manipulation d'armes ou d'armes à feu.

Conformément au Ministère de l'éducation : Les écoles de l'Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Politiques et programmes, 2016

Service communautaire : Avis et relevé des activités

Élève : _____ N° d'élève ILC : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____

Toute activité communautaire doit figurer sur la liste des activités admissibles. Si une activité ne figure pas sur cette liste, il faut notifier TVO ILC et obtenir l'accord écrit du directeur ou de la directrice **avant de commencer l'activité.**

- Soumets ce formulaire
- 1) tu dois notifier ILC de tes activités communautaires planifiées;
 - 2) tu as besoin de l'accord du directeur ou de la directrice pour une activité planifiée qui ne figure pas sur la liste ILC des activités admissibles;
 - 3) tu as terminé 40 heures de service communautaire.

Utilise des formulaires supplémentaires au besoin pour énumérer des activités planifiées ou pour indiquer l'achèvement de tes activités de service communautaire.

Activité	Sur la liste des activités admissibles? Oui/Non	Estimation du nombre d'heures	Nom, lieu et n° de téléphone de la personne ou de l'organisme parrainant l'activité	Nom du superviseur ou de la superviseuse	Signature du directeur ou de la directrice (si l'activité n'est pas sur la liste des activités admissibles)	Date d'achèvement	Nombre d'heures complétées	Signature du superviseur ou de la superviseuse

Réservé au bureau **Achèvement noté dans le relevé de notes de l'élève**

Signature de l'agent officiel _____ Date _____
ou de l'agente officielle de l'école _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Signature du parent ou du tuteur ou de la tutrice _____ Date _____
(élève de moins de 18 ans)